



## Campagne Europe sociale

À l'appel de la Confédération européenne des Syndicats, les manifestations des 2 et 3 avril 2004 ont mobilisé largement autour de revendications communes : l'emploi, les droits sociaux, les services publics, la protection sociale, retraite et assurance maladie.

Les évaluations chiffrées en attestent : 250 000 manifestants à Berlin ; 100 000 à Cologne ; 150 000 à Stuttgart ; 500 000 à Rome ; 43 villes pour la France avec des participations inégales. Au total, ce sont plus de 1 600 000 manifestants qui ont défilé dans les rues pour revendiquer une autre Europe, une Europe réellement sociale et juste.

Il faut prendre en compte pour la France, les élections et le remaniement ministériel, mais peut-être aussi la difficulté à organiser des débats autour des questions européennes quand l'environnement est plus propice aux suppressions d'emplois et au démantèlement du droit du travail.

A noter, au moment où l'Europe va passer de 15 à 25 pays, la mobilisation des salariés de Slovaquie, de Roumanie et de Slovaquie.

Cela augure du développement des coopérations syndicales afin de lutter contre le dumping social à l'intérieur de l'Europe élargie.

Avril, mai, juin sont des mois importants dans la construction européenne souhaitée par les salariés. Sans confondre les genres, les prochaines élections européennes le 13 juin, seront lourdes de conséquences pour la vie au quotidien des salariés et des citoyens. Il en est de même du Sommet des Chefs d'Etats fin juin, qui décidera de l'avenir du nouveau Traité constitutionnel.

Suite au succès des initiatives décentralisées, la Ces souligne : **« L'Europe ne doit pas seulement répondre à la pression de la compétitivité. L'Europe peut également être une réponse à la globalisation. C'est pourquoi nous avons besoin d'un traité constitution-**

**nel qui permette d'avoir une meilleure structure pour l'action politique. Nous avons également besoin d'un Parlement européen fort, s'engageant pour des valeurs sociales ».**

La Ces appelle par conséquent les citoyens(nes) européens(nes) à participer massivement à ces élections.

C'est à cette condition que l'on réalisera l'unité d'une Europe élargie, plus sociale et plus juste. La CE confédérale de la Cgt du 6 mai s'exprimera de façon plus approfondie sur cette question.

Les moyens financiers nécessaires à la création d'une Europe sociale et leur répartition sont liés aux décisions des institutions européennes dans les prochains mois et au choix de politique menée dans chaque pays, à la stratégie patronale notamment par les grandes entreprises.

**Marie-France Boutroue**

Conseillère confédérale aux activités Europe

### SOMMAIRE

Édito .....	p. 1
La politique régionale de l'Union européenne : les fonds structurels .....	p. 2
Financement UE .....	p. 3
La politique agricole commune : quelle réforme ? .....	p. 4
Le Pacte de stabilité en huit questions .....	p. 6

# La politique régionale de l'Union européenne : les fonds structurels

Les fonds structurels sont programmés sur 6 ans. La programmation actuelle se termine en 2006. La discussion est ouverte pour la programmation 2007-2013 sur la base des propositions de la Commission que Michel Barnier a rendues public avant de rendre son mandat de Commissaire européen.

Les fonds structurels financent la politique régionale de l'Union européenne. Ils représentent 35 % du budget communautaire (40 milliards d'euros/an - pour la France 2,6 milliards d'euros), un peu moins que la PAC (politique agricole commune) 38 %, très loin devant les dépenses internes (fonctionnaires de Bruxelles : (6 %) et extérieures) (aide au développement : (6,1 %).

La programmation actuelle comporte trois objectifs faisant appel à des modes de financement et de gestion différents :

- ➔ **obj. 1** (70 % du budget) : rattrapage des régions en retard économiquement et socialement. Il s'agit des régions dont le Pib / habitant est inférieur à 75 % de la moyenne européenne (France uniquement Dom-Tom et mesures transitoires pour la Corse et le Hainaut) ;
- ➔ **obj. 2** (11,5 % du budget) : reconversion des zones industrielles et rurales en difficulté. Les fonds sont ciblés sur des zones définies dans chaque région, localisées par les gouvernements nationaux, après consultation des régions ;
- ➔ **obj. 3** (12,5 % du budget) : soutien à l'emploi et à la formation professionnelle. Cet objectif est transversal, géré nationalement et déconcentré sur les régions.

Par ailleurs, quatre initiatives communautaires s'ajoutent à ces fonds : **Interreg III** (coopération transfrontalière), **Urban II** (ville et quartier en crise), **Leader** (rural initiatives locales), **Equal** (lutte

contre les discriminations raciales et sexistes).

## Un bilan contrasté

Trois rapports d'étape ont été réalisés par la Commission pour faire le bilan des résultats de la mise en œuvre de ces fonds. Les deux premiers faisaient apparaître qu'une authentique convergence était loin d'avoir été réalisée dans l'UE à 15, de nombreux problèmes restaient à surmonter dans les pays qui bénéficient actuellement de ces fonds, l'élargissement de 15 à 25, puis à 27 pays devant nécessiter d'affronter des problèmes encore plus aigus et vastes.

Le dernier rapport présenté en même temps que les propositions pour 2007-2013 est plus optimiste et fait état de résultats sensibles. Selon M. Barnier, « *dans l'ensemble de l'UE, les disparités de revenu et d'emploi se sont rétrécies au cours des dix dernières années. Entre 1994 et 2001, l'augmentation du Pib / habitant a dépassé de 1 % par an la moyenne de l'UE dans les pays bénéficiant des fonds de cohésion (Espagne, Portugal, Irlande, Grèce). L'Irlande a rattrapé le niveau de développement du reste de l'Europe* ».

Il faut cependant tempérer ce jugement selon le rapport : les résultats ne sont pas équivalents partout. En dehors des quatre pays de la cohésion qui ont reçu des aides plus fortes, la croissance du Pib / habitant n'a pas été supérieure dans les autres régions, voire inférieure dans certaines (le Mezzogiorno italien par exemple), malgré les aides. Concernant les aides dispensées au travers de l'objectif 2, le rapport fait état de 500 000 emplois nets créés grâce à celles-ci et de 300 000 Pme aidées. Le rapport n'est pas très explicite sur l'évolution des disparités entre les régions au sein de chaque pays et au sein de chaque région entre catégories sociales.

**Les enjeux pour l'avenir de l'UE : permettre à l'élargissement de réussir économiquement et socialement, c'est-à-dire assurer la cohésion sociale, réduire les inégalités.**

L'enjeu pour la programmation à venir est celui de continuer à répondre aux besoins des régions de l'UE à 15 qui n'ont pas encore rattrapé leur retard économique, et de couvrir les nouveaux besoins qui sont ceux des 10 (puis 12) pays qui vont rentrer dans l'UE à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004.

Or, la situation dans les pays candidats est la suivante :

- ➔ l'infrastructure (transport et environnement) est qualitativement inadéquate et de qualité médiocre ;
- ➔ les qualifications de main d'œuvre ainsi que l'éducation et la formation ne correspondent pas aux besoins d'une économie moderne ;
- ➔ le taux de chômage est de 10 % ;

- ➔ l'emploi reste fort dans les industries traditionnelles et faible dans les services ;
- ➔ l'emploi reste élevé dans l'agriculture (22 %) alors qu'il n'est que de 4,5 % dans l'UE des 15 ;
- ➔ les zones rurales sont très touchées par la pauvreté.

## Les tendances de l'Union européenne à venir

La superficie de l'UE à 25, puis à 27, s'accroîtra de 34 %, la population totale de 28 %, le Pib augmentera de 5 % (les pays candidats ont un PIB/hab. de 40 % de la moyenne européenne actuelle). Le Pib par habitant dans la nouvelle UE diminuera de 18 %.

**Ces chiffres montrent que la politique de cohésion économique et sociale qui sera menée ou non par l'UE dans la période qui s'ouvre, les moyens qui y seront affectés auront un rôle central sur l'avenir de l'Europe (économique, social, politique).**

Le débat est âpre tant au niveau institutionnel (Etats, Europe) que syndical sur les réformes à engager sur les fonds structurels, les financements à consentir par chaque Etat (maintenir, augmenter, réduire le budget), les redistributions à opérer au sein des fonds structurels tels qu'ils existent (objectifs 1, 2, 3).

Certains pays comme la France, l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Italie, les pays Bas, veulent bloquer la contribution des Etats à 1 % du Pib pour le budget communautaire global, ce qui entraînerait de facto une réduction des aides structurelles pour les pays qui en bénéficient aujourd'hui. Or, il faut savoir que les aides « objectif 2 » que perçoivent les régions françaises sont équivalentes aux aides issues du contrat plan État - région.

La question de la Pac (politique agricole commune) est posée. Comment augmenter le budget des fonds structurels (aller au-delà du plafond de 0,45 % du Pib), alors qu'aucun pays ne veut augmenter sa contribution globale au budget européen et que certains demandent le maintien, voire l'augmentation de la Pac ?

## Les propositions de la Commission

La Commission propose de consacrer 336 milliards d'euros aux fonds structurels pour la période 2007-2013, soit une augmentation globale de 30 % sur sept ans. Cela nécessiterait d'augmenter la contribution globale de chaque état au budget jusqu'à 1,22 % du Pib au lieu de 1 % actuellement. 48 % de ces fonds iraient vers les régions les plus pauvres (celles qui entrent) et le reste vers les régions qui en touchaient déjà et qui ont encore besoin.

L'enveloppe serait répartie selon trois objectifs, différents des objectifs actuels :

- ➔ **nouvel objectif 1** ; modernisation de la base productive, infrastructures, environnement et prévention des risques, inclusion sociale : 109,7 milliards pour l'UE 15 et 132,9 milliards pour les 10 pays entrants ;
- ➔ **nouvel objectif 2** : société de la connaissance et de l'innovation, environnement et prévention des risques, accessibilité aux services économiques d'intérêt général : 56,5 milliards pour les 15 et 1,3 pour les 10 ;
- ➔ **nouvel objectif 3** : coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale : 7,4 milliards pour les 15 et 5, 8 pour les 10.

Pour la France, ces propositions se solderaient par la suppression des

aides objectif 1 pour la Martinique (des aides transitoires les remplaceraient sans doute : « le phasing out »).

Concernant le remplacement des aides objectifs 2 et 3 actuel (7 et 4,7 milliards) il n'y aurait sans doute pas de réduction globale des aides, mais une redistribution différente (le zonage serait supprimé). Mais cela implique que la France et les autres pays acceptent de contribuer au budget à hauteur de 1,22 %. Cela reste à gagner !

## Financement UE

Jusqu'à présent, la question du financement de l'Union européenne n'a fait l'objet que de très peu de prises de position ou de publications par les organisations syndicales des pays entrants ou des pays candidats. Ces questions ont longtemps été considérées par une partie du mouvement syndical comme relevant du champ politique.

Certains syndicats, comme Solidarnosc en Pologne, considèrent cependant que le financement de l'UE devrait répondre pour sa mise en œuvre au principe de solidarité. Le traitement égal de tous les membres de la future UE élargie est crucial dans ce domaine.

Un des aspects essentiels concerne la capacité d'absorption des fonds européens en particulier par les pays candidats. S'ils n'y parvenaient pas, ils deviendraient contributeurs nets par un simple jeu arithmétique alors que les besoins sont immenses pour rattraper les retards en matière de développement en particulier en Bulgarie ou en Roumanie.

Cette question va dans les mois et les années à venir prendre de l'importance pour le mouvement syndical des pays entrants et candidats à l'UE comme pour l'ensemble du mouvement syndical européen en lien notamment avec les politiques d'aménagement du territoire, de l'emploi, de formation professionnelle, de développement du dialogue social etc.

# La politique agricole commune : quelle réforme ?

## Historique

*La Pac a 35 ans d'existence. C'est la première politique intégrée au niveau européen. Son objectif était de donner la priorité à la production agricole intra-communautaire (préférence communautaire, les prix communautaires étant en général supérieurs aux prix mondiaux). La PAC a protégé son marché intérieur contre les importations à bas prix et les fluctuations du marché mondial par un système de prélèvements financiers aux frontières sur les produits des pays tiers. Parallèlement, pour faciliter les exportations, la communauté a accordé des restitutions pour compenser la différence entre les prix de marché de la communauté et les prix de vente sur le marché mondial. Les principes d'unicité des marchés (liberté complète des échanges dans la communauté européenne et suppression des droits de douane), solidarité financière avec un budget commun (le Feoga) complétaient le dispositif. En 1962 la communauté ne produisait que 80 % de sa consommation, aujourd'hui 120 %. Dans les années 70, la Pac représentait 70 % du budget européen (aujourd'hui 38 %). Les prix européens se sont sensiblement rapprochés des prix mondiaux.*

## Un système profondément injuste

Aujourd'hui, la France, qui représente 50 % des exportations agricoles européennes, touche 20 % du total européen des fonds Pac. C'est-à-dire autant que sa contribution au budget. C'est loin d'être le cas pour des pays comme l'Allemagne ou les Pays-Bas. Eux, au contraire, versent plus à l'Europe que cela ne leur rapporte. Cela explique leurs interrogations sur la justesse de ce système (la France ne fait pas partie des pays les plus pauvres en Europe !). Les exploitations les plus riches (céréalières,...) touchent le plus, alors que les petites exploitations, celles qui font un effort écologique dans leur production, sont le moins aidées.

Ce système d'aide, tel qu'il était conçu, n'encourage pas les productions de qualité, soucieuses de l'environnement, de la santé humaine et animale, mais le rendement. Plus on produit, même si cela provoque des surproductions qui font chuter les cours, plus on touche d'aide.

Ce système est fortement contesté par les pays les moins avancés (Afrique). En effet, ils n'ont pas les moyens de subventionner leur agriculture (coton par exemple) et se retrouvent en position très désavantageuse pour vendre leur production aux pays riches dont le prix des produits est baissé artificiellement à coup de subventions. Le marché agricole des pays riches leur est en fait interdit alors que le Fmi leur a imposé certaines produc-

tions pour financer la réduction de leur dette. C'est l'un des points forts de l'échec des négociations Omc à Cancun, en septembre 2003, où ces pays ont refusé la pérennisation de ce système.

Enfin l'élargissement de l'Union européenne à des pays comme la Pologne et d'autres, qui sont de gros producteurs agricoles, ayant des besoins massifs d'aide pour moderniser et gérer les restructurations auxquelles ils ne pourront se soustraire sous peine de disparaître, nécessite de revoir la répartition des subventions Pac en fonction des pays qui en ont le plus besoin.

**Celle-ci doit s'inscrire dans le développement durable, l'aide les agriculteurs les plus pauvres, valoriser la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.**

**Un large débat s'impose sur la Pac.** Si sa réforme est nécessaire et urgente, elle doit s'effectuer dans la transparence et la démocratie. Le statut quo est devenu impossible.

**Il faut proposer des alternatives qui profitent à la majorité des agriculteurs** les plus en difficulté, aux consommateurs et citoyens (sécurité, commerce équitable, durabilité). Cela nécessite de découpler les aides des rendements et de les cibler sur les exploitants les plus nécessiteux en prenant en compte les critères qualitatifs exposés précédemment.

**Il faut des subventions pour introduire des critères socié-**

**taux** dans la production agricole. Ceux-ci ne sont pas compatibles avec la seule économie de marché comme régulateur. En même temps, on ne peut pas ne pas poser la problématique d'une nouvelle répartition des fonds affectés à la Pac. Elle doit prendre en compte les dix nouveaux pays candidats, par une répartition plus équitable.

**La cohésion sociale européenne et la solidarité ne peuvent se résoudre par le chacun pour soi et le retour intégral de ce que l'on verse. Pour la France, il faut être plus exigeant sur les contrôles et critères d'affectation de l'ensemble des aides.**

## Pour nous joindre

La Cgt  
Espace Europe / International  
case 7-3  
263 rue de Paris  
93516 Montreuil cedex  
tél. 01 48 18 84 77  
fax : 01 48 18 84 43  
e-mail : europinter@cgt.fr

Ce bulletin est disponible sur  
le site de la Cgt  
<http://www.cgt.fr>  
à la rubrique « International »,  
puis campagne Europe sociale.

### **Les ministres de l'agriculture de l'Union européenne ont adopté, le 26 juin 2003, une réforme de la Pac entrant en vigueur dès 2004 et dont les principaux éléments sont les suivants :**

- un paiement unique par exploitation pour les agriculteurs de l'UE, indépendant de la production : c'est ce que l'on appelle le découplage des aides de la production. Le montant des aides sera néanmoins calculé sur ce que percevaient les exploitations ces deux dernières années ;
- la subordination de ce paiement au respect de normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé animale et végétale et de bien-être des animaux, ainsi qu'à l'exigence du maintien de toutes les terres agricoles dans des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes (« écoconditionnalité ») ;
- une politique de développement rural renforcée, dotée de moyens financiers accrus et caractérisée par de nouvelles mesures destinées à promouvoir l'environnement, la qualité et le bien-être animal, ainsi qu'à aider les agriculteurs à appliquer les normes de production communautaires à compter de 2005 ;
- une réduction des paiements directs ("modulation") aux grandes exploitations afin de financer la nouvelle politique de développement rural ;
- un mécanisme de discipline financière visant à garantir le respect du budget agricole fixé jusqu'en 2013.

### **Le sommet de Bruxelles de Décembre 2002 a décidé du budget agricole jusqu'en 2013**

Le budget agricole est plafonné à son niveau actuel jusqu'en 2013, mais il devra prendre en compte les aides aux dix nouveaux entrant avec la même enveloppe. Ce budget ne représentera plus que 38 % des dépenses totale de l'europe.

# Le Pacte de stabilité en huit questions

## Qu'est-ce que le Pacte de stabilité et de croissance ?

C'est un ensemble de règles adoptées par les chefs d'États et de gouvernements européens au Conseil d'Amsterdam en 1997, qui s'imposent à la politique budgétaire des États membres de l'Union européenne.

## Quelle est la différence avec les critères de convergence du traité de Maastricht ?

L'Union économique et monétaire européenne impose une très forte contrainte aux économies qui ont adopté l'euro. Les concepteurs de la monnaie unique (dirigeants politiques français et allemands et gouverneurs de banques centrales) ont voulu en faire, moins un moyen de stimuler la croissance réelle et l'emploi, qu'une arme pour rivaliser avec les États-Unis dans l'attraction des capitaux financiers en provenance du monde entier.

Les critères à respecter à cet effet sont les mêmes que les critères de convergence du traité de Maastricht : déficit public inférieur à 3 % du Pib et dette publique inférieure à 60 % du Pib. Mais ce n'est pas tout : en plus, selon le Pacte de stabilité, les États membres doivent se rapprocher le plus vite possible d'une situation où les comptes publics soient « proches de l'équilibre ou en excédent ».

Le Conseil européen a précisé que cet engagement fait l'objet chaque année d'un « programme de stabilité » à moyen terme présenté par chaque pays de la zone euro (1).

## Le budget de l'État est-il seul concerné ?

Non, le critère des 3 % et l'impératif d'équilibre à moyen terme portent sur « l'excédent ou le besoin de financement des administrations publiques », au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire sur l'excédent ou le déficit cumulés de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale.

## Le Pacte de stabilité signifie-t-il que tout déficit est interdit ?

Pas exactement. Les comptes publics doivent être proches de l'équilibre en moyenne mais on peut laisser les dépenses et les recettes publiques évoluer spontanément en fonction de la conjoncture autour d'un point d'équilibre. En effet, en période de ralentissement conjoncturel, les recettes diminuent (les agents économiques payent moins d'impôts et la dégradation de l'emploi se traduit par de moindres cotisations sociales) et les dépenses augmentent (par exemple, les allocations chômage) : le creusement du déficit qui s'ensuit contribue à soutenir l'activité. L'effet inverse se produit lorsque la croissance est forte et le niveau de l'emploi élevé : la situation des finances publiques devient spontanément plus restrictive. Ces mécanismes sont qualifiés par les économistes de « stabilisateurs automatiques ».

Poussé à son terme, ce raisonnement conduit à distinguer un solde « conjoncturel » des finances publiques, dépendant du degré d'activité de l'économie, et un solde « structurel », qui serait celui des administrations publiques

dans une situation de « plein-emploi » sans inflation.

Cette présentation des choses est fortement utilisée par les organisations internationales (Ocdé, Fmi, Commission européenne) pour juger du caractère restrictif ou non des politiques budgétaires. Elle est cependant très contestable. D'abord parce que dans la pratique, il est très difficile de définir statistiquement les cycles économiques et d'en déduire le niveau d'un solde public « structurel ». Et surtout, parce que la notion d'équilibre économique, pierre angulaire de la théorie libérale, ignore le caractère fondamentalement instable de l'économie capitaliste.

## Que signifie l'objectif d'un équilibre à moyen terme des finances publiques ?

Officiellement, la Commission européenne justifie le retour à des finances publiques « proches de l'équilibre ou en excédent » par la nécessité de créer des marges de manœuvre pour la politique budgétaire. Avec une limite à 3 % pour les déficits publics, celle-ci peut se trouver réduite à l'impuissance : si un ralentissement de l'activité économique dégrade le solde des finances publiques jusqu'au seuil des 3 %, les gouvernements, pour respecter cette limite, risquent d'être obligés d'augmenter les impôts ou de diminuer les dépenses au moment où on aurait, au contraire, le plus besoin d'utiliser l'« arme budgétaire » pour soutenir l'activité économique. Des soldes publics « proches de l'équilibre ou en excédent » seraient, nous dit-on, un moyen de reconstituer des marges de manœuvre : lorsque la croissance

(1) Les membres de l'Union européenne, qui n'appartiennent pas à la zone euro, présentent, eux, un « programme de convergence ».

est forte, les comptes publics devraient être à l'équilibre, et cela laisserait la possibilité au déficit de se creuser, par le jeu des « stabilisateurs automatiques », lorsque la conjoncture est moins bonne.

Mais derrière cet objectif, on a vite observé qu'un autre, plus fondamental, se profile : montrer aux marchés financiers que les finances publiques sont contrôlées, et que l'État, en faisant appel à l'épargne pour financer un déficit, n'évince pas les agents privés de l'accès aux financements. Cela débouche, de plus en plus clairement, sur un objectif qui porte non sur le solde des finances publiques mais sur le montant des dépenses : il s'agit de réduire le « poids des prélèvements obligatoires » dans les richesses créées, le Pib.

Le ralentissement des dépenses, associé à des baisses d'impôts (qui bénéficient principalement aux ménages aisés, aux entreprises et aux revenus financiers), se traduit par des moyens réduits pour les services publics et la protection sociale. Cela crée un terrain favorable pour les privatisations, les fonds de pension par capitalisation, etc.

### **Le Pacte de stabilité est-il respecté ?**

Formellement, non, si l'on considère la « lettre » du Pacte : la France, l'Allemagne et les Pays-Bas ont dépassé les 3 % de déficit en 2003 et la Commission européenne prévoit que la Grèce, l'Italie et le Portugal se trouveront aussi en infraction en 2004. Quant à la dette publique, elle dépasse 60 % du Pib dans la moitié des pays de la zone euro ; en 2003, elle dépassait même 100 % en Belgique, en Grèce et en Italie ! Pourtant, la France et l'Allemagne ont eu assez d'influence sur le Conseil des ministres des Finances européens pour échapper aux sanctions prévues par le Pacte. L'« esprit » du Pacte (selon l'expression de l'ancien ministre des

Finances Francis Mer) n'en pèse pas moins lourdement sur les politiques économiques : les gouvernements ont dû s'engager à réduire les déficits et à comprimer les dépenses. C'est au nom de cet engagement que le gouvernement français a promis à la Commission européenne de réformer l'assurance maladie et de faire baisser la part des dépenses publiques dans le Pib de 1,75 point d'ici à 2007, afin de ramener le déficit à un niveau « proche de l'équilibre », comme le stipule le Pacte.

### **Le Pacte réduit-il à l'impuissance les politiques économiques ?**

Non. D'abord, parce que le devoir d'un gouvernement est bien sûr d'utiliser toutes les marges de manœuvre autorisées par le Pacte de stabilité. Ces marges de manœuvre peuvent s'élargir fortement lorsque les institutions européennes sont confrontées à une volonté politique forte des gouvernements : l'abstention du Conseil des ministres à propos de l'Allemagne et de la France vient une nouvelle fois de le montrer.

Ensuite, parce qu'il est nécessaire de remettre en cause le Pacte. Il n'est pas nécessaire pour cela de renégocier les traités européens : un règlement du Conseil européen suffit.

### **Que propose la Cgt ?**

Bien sûr, il faut conserver le contrôle des finances publiques : si les déficits s'accumulent trop et trop longtemps, la dette peut s'accroître démesurément, ainsi que les intérêts payés par l'État, et ce fardeau peut être insupportable pour l'économie nationale.

Mais tout dépend de la croissance économique. Dans les conditions actuelles, au lieu de réduire les dépenses publiques utiles, il faut au contraire mieux utiliser les dépenses publiques pour

répondre aux besoins de la population (éducation, santé, sécurité, etc.) et soutenir la croissance.

Le gouvernement privilégie la baisse des impôts. Comme il veut, simultanément, réduire le déficit budgétaire, cela signifie une baisse des dépenses économiquement et socialement utiles. Il vaudrait mieux payer des impôts et avoir plus de croissance et plus d'emplois, plus de salaires.

Simultanément, les prélèvements fiscaux et sociaux devraient être modulés pour encourager les entreprises à développer les investissements créateurs d'emplois et les nouvelles technologies.

De la même façon, de nouvelles priorités pourraient être définies pour les dépenses publiques. Au lieu d'accorder aux entreprises des milliards d'aides fiscales et sociales pour subventionner les bas salaires, tirant vers le bas l'échelle entière des qualifications et des rémunérations, les dépenses de l'État devraient aussi être orientées en priorité en fonction d'objectifs d'emploi, de développement des nouvelles technologies, de renforcement du niveau général d'éducation, afin de favoriser un développement économique qui permette de mieux répondre aux besoins des populations.

Ajoutons que cette politique budgétaire plus sélective n'aurait de véritable efficacité que si elle était couplée avec une politique résolue de relance des salaires, de stabilisation de l'emploi, de renforcement de la compétitivité de l'économie par la formation des salariés et de la population. La mobilisation des moyens budgétaires à cet effet devrait s'accompagner d'une mobilisation du crédit, des ressources placées sur le marché financier, et de nouveaux pouvoirs des salariés dans les entreprises, pour orienter leurs décisions stratégiques davantage en faveur de l'emploi et de la croissance réelle, et moins au service de la rentabilité financière.